

## **Compte rendu de la Commission Collège du 25 octobre 2011 à Grenoble.**

Voici le texte rédigé par la Commission Collège du 25 septembre dernier, et approuvé par les collègues présents à la réunion de dimanche.

« Devant la multiplication des dispositifs d'évaluation des élèves en fin de troisième, il nous a semblé opportun de nous interroger sur la place et la finalité de l'épreuve écrite du Diplôme National du Brevet.

Après une première réflexion au sein de la Commission Collège en mars puis lors du séminaire en mai, nous avons soumis cette question aux adhérents de l'APMEP par l'intermédiaire du BGV et des présidents de Régionales. Il en est ressorti les points suivants :

- Les enseignants restent très majoritairement attachés à un diplôme national contenant une épreuve de mathématiques écrite et commune. Mais certains s'interrogent sur la place et la finalité de ce DNB.
- L'épreuve écrite de 2011 a déconcerté un certain nombre de collègues (et d'élèves) par sa forme et ses contenus. Cependant, on enregistre une certaine approbation quant à l'évolution des sujets de ces dernières années.

La Commission Collège a échangé à partir de ces divers éléments. Elle est favorable au maintien du DNB avec une épreuve écrite nationale ne conditionnant pas l'orientation.

En effet, c'est la première rencontre des élèves avec une épreuve d'examen et ce diplôme est le premier niveau de certification reconnu.

La Commission Collège est favorable à l'évolution des pratiques telles qu'elles sont préconisées dans les commentaires des programmes et l'épreuve du DNB est un indicateur important.

Le sujet 2011 en est l'illustration, avec moins de technicité et plus de prise d'initiative dans la résolution de problèmes.

Cependant la formulation du sujet nous a semblé parfois longue et compliquée, notamment pour les élèves en difficulté. Pour ne pas décourager ces derniers, il a manqué des exercices avec un texte moins long et un vocabulaire plus simple.

L'évolution des pratiques est si profonde qu'elle nécessite un réel accompagnement des enseignants ne se limitant pas à une mise à disposition d'une banque de sujets, ni de recommandations et documents en ligne.

L'esprit de la nouvelle épreuve au DNB, avec des thèmes d'exercices en lien avec les autres disciplines, convient donc.

En ce qui concerne la validation du socle commun :

L'évaluation et la validation du socle commun ont été effectuées de façons très inégales suivant les établissements et les académies. La plupart du temps l'évaluation s'est résumée à « une saisie rapide » sans véritable travail de concertation. Ce dysfonctionnement s'explique en partie par le fait que les élèves de troisième de cette année n'ont pas été préparés les années précédentes à ce type d'évaluation et n'ont pas eu le temps nécessaire pour remédier aux difficultés rencontrées ; de plus

les dispositifs d'aide pour ces élèves étaient insuffisants, voire inexistants.

Là encore le manque d'accompagnement des équipes pédagogiques engendre une validation basée sur des quotas plutôt que sur un réel travail de fond. «

La discussion autour du socle que nous avons eu confirme toujours la **disparité des modes de validation** et des politiques d'établissement.

Les pratiques d'**évaluation sont très différentes** : parfois suppression complète des notes jusqu'à utilisation de grilles de micro - capacités impossibles à gérer et qui ne sont pas dans l'esprit du socle.

On nous a parlé d'un audit dès cet automne dans une académie sur l'évaluation du socle.

**La Régionale de Franche-Comté** a communiqué sa position : les collègues constatent, après un investissement important, que la gestion des 2 systèmes - évaluation chiffrée et évaluation par compétences - est **impossible** à mener de façon satisfaisante.

On serait le seul pays européen à garder les 2 systèmes si on excepte la Belgique qui est revenu à un système mixte mais il faut savoir que les profs sont chargés de former les élèves mais que l'évaluation des compétences est réalisée par l'institution avec un protocole commun.

Autre problème : **la remédiation** :

Un pays comme la Finlande, toujours cité en exemple s'est doté de moyens en heures et en personnels formés pour la prise en charge des élèves en difficulté, ce qui n'est pas le cas en France.

Il nous manque les dispositifs et les moyens en terme de nombre d'enseignants et d'heures pour répondre à **l'exigence ambitieuse** d'un socle acquis par tous ; la différenciation dans le cours ayant ses limites.

En conclusion : 2005 c'est la promulgation de la loi

Et maintenant, 6 ans après, malgré un **investissement** souvent des équipes et une pratique déjà rodée d'entrée dans les notions par les problèmes, on **n'arrive pas** à mettre en place cette évaluation du socle, il y a donc un **réel problème**, qui engendre un **grand malaise** et même un **désarroi** chez les enseignants de collège.